

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 24 (1962)
Heft: 4

Rubrik: Quelques types de membres d'une association

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques types de membres d'une association

LE CHEVAL DE TRAIT

C'est le type qui connaît la valeur de l'effort commun pour la vie de l'association. Il s'attelle au milieu des brancards pour mettre le char en mouvement. Cette bête de somme n'a pas besoin d'encouragements, pas de «hue!» ou de «ho!» et encore moins de fouet. Il traîne le char lourdement chargé des destinées de l'association et — même au prix de grands efforts — il arrive à le conduire au sommet de la pente raide. Si pour un motif sérieux, ce membre quitte l'association, le char retombe en arrière au bas de la pente.

LA PUCE

Ce membre est toujours partout: plein d'enthousiasme, il s'offre pour ce travail ou pour cet autre, mais en général il fait faux-bond après un temps très court. Quelquefois, parce que l'intérêt a disparu ou parce que, selon son jugement, il n'a pas assez réfléchi ou que sa collaboration n'a pas été évaluée assez hautement. Il saute toujours par ici ou par là et — très souvent — il se sauve. Il n'oublie jamais de conclure une assurance pour sa propre maison, mais oublie souvent de le faire aussi dans l'intérêt de son organisation professionnelle. Il fait des sauts très hauts qui ne sont pas toujours à l'avantage de l'association.

LE PAON

Connaissez-vous ce type de membre qui s'écoute volontiers parler et ne laisse jamais la parole aux autres? Celui qui s'assied au premier rang quand une fête a lieu ou que l'on célèbre un jubilé? Celui qui, lorsqu'il y a un avantage quelconque, rappelle en premier que l'association n'existe que pour ses membres, mais que l'on ne trouve jamais là où il y a un travail à accomplir dans l'intérêt commun? Celui qui accepte volontiers la médaille pour un nombre d'années d'appartenance à l'association, mais que l'on n'a vu que rarement lors des années écoulées, sauf lors d'une fête (voir plus haut), etc.

LE CAMÉLÉON

Ce type n'a pas de pensée propre et se tourne toujours dans la direction d'où vient le vent. Il change ses opinions aussi souvent que sa chemise et — parfois — plus souvent encore que son linge. Il se rattache tout de suite aux idées du collègue, quitte à s'enthousiasmer d'une opinion contraire dès qu'il aura tourné le coin de la rue. Il fait partie de l'association, mais il n'est pas un membre actif.

L'AUTRUCHE

Son caractère est nécessairement le pessimisme. Pour lui il n'y a de bonnes années que lorsqu'il parle du passé. Lorsque le passé était encore présent, il n'a pas reconnu que ces temps étaient favorables. Lorsqu'il se présente des choses qui ne sont pas tout à fait agréables, il cache sa tête dans le sable de son propre manque d'intérêt ou de courage, exactement comme l'oiseau dont il porte le nom.

L'«EGO-SAURIS

Il ne collabore que lorsqu'il y trouve son intérêt. Dès qu'il s'agit de payer sa part, il fait ses bagages et il s'en va. Il critique son association professionnelle lorsqu'elle ne lui offre pas des avantages spéciaux: il tempête lorsque les cotisations sont prélevées. Il donne de fausses indications lorsque, d'après ces déclarations, il doit payer tant, mais se trouve blessé lorsque, sur la base de ces mêmes indications, il n'obtient que peu. Il ne pense qu'à lui-même, à son «ego», d'où il a le nom.

(Tiré de «L'Alimentation»)

Correspondance

reçue au sujet de l'ACF du 18 juillet 1961

C'est déjà à partir de la fin de juillet 1961, soit dans le numéro 9/61, que nous avons largement mis nos lecteurs au courant des dispositions contenues dans l'arrêté fédéral sus-indiqué. La population rurale a été également informée en détail lors de nombreuses réunions organisées principalement par nos sections.

La plupart de nos lecteurs savent que les dispositions plus sévères prévues par le législateur en matière de circulation routière sont la suite logique de l'énorme accroissement de l'effectif des véhicules à moteur et de la forte multiplication des accidents de la route qui en découle. Durant les mois d'été, l'intensité de la circulation actuelle se trouve encore augmentée dans une proportion extraordinaire par l'afflux des touristes étrangers. Les prescriptions plus rigoureuses dont il s'agit touchent tous les usagers de la voie publique, du piéton au conducteur de camion ou d'autocar. La population rurale doit également se soumettre à ces prescriptions. Si elle ne le fait pas, elle sera souvent la première à en pâtir le plus en cas d'accidents (mort violente, blessures graves, mutilations). Nous n'ignorons pas que certaines mesures sont particulièrement dures pour l'agriculteur, ainsi que le prouvent quelques lettres, du genre de celle-ci, qui nous ont été adressées:

«Les nouvelles charges financières que l'arrêté fédéral impose aux propriétaires de tracteurs seront accueillies avec des sentiments mélangés. On a notamment de la peine à comprendre que les tracteurs à un essieu, qui pouvaient être englobés jusqu'ici dans l'assurance dite agricole moyennant un petit supplément de prime, doivent être assurés séparément à l'avenir et que l'agriculteur ait à payer au moins 20 francs pour cela, sans compter la taxe de circulation. Le Conseil fédéral a consenti à MM. les conseillers nationaux une augmentation de 80% de leurs traitements, mais n'accorde au maximum que 4% aux agriculteurs. On constate en outre, d'une part, que les prix des produits agricoles sont maintenus à un niveau bas par les autorités, d'autre part, que tellement de choses sont exigées